



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programme de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Monténégro
(2023-2027)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Monténégro (2023-2027)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Monténégro est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui envisage d'adhérer à l'Union européenne. Le processus d'adhésion constitue le principal moteur de son développement et sert d'accélérateur pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le pays compte 620 000 habitants et son indice de développement humain s'établissait à 0,829 en 2019, ce qui le classe dans la catégorie des pays à développement humain très élevé¹.

2. Au cours de la dernière décennie, le Monténégro a connu une forte croissance économique stimulée par l'augmentation des investissements, de la consommation et l'expansion de son secteur touristique, qui repose essentiellement sur ses ressources naturelles. Si le taux de pauvreté a baissé régulièrement, tombant à 14,5 % en 2019², la récente hausse mondiale du prix des denrées alimentaires et des produits de base et la crise de la COVID-19 ont mis en évidence les faiblesses structurelles de l'économie. La pauvreté s'est accentuée au cours des deux dernières années et il semble que qu'un retour au niveau d'avant la pandémie ne pourra être attendu qu'après 2023. Selon les estimations du PNUD, la crise de la COVID-19 a réduit à néant six années de progrès en matière de développement humain³ et a plongé un nombre plus important de personnes dans une situation de vulnérabilité. Ces « nouveaux pauvres » se tournent vers le secteur informel pour trouver un emploi et sont exclus des mécanismes de protection sociale.

3. La crise a également exacerbé l'exclusion économique et sociale. La cohésion sociale est mise à mal par la recrudescence des discours haineux et des messages misogynes et homophobes dans le discours public. Les femmes sont victimes des normes sociales patriarcales et en proie à la violence fondée sur le genre ; elles sont plus souvent amenées à occuper des postes dans les secteurs informels et faiblement rémunérés touchés par la crise. Le travail domestique non rémunéré qu'elles accomplissent limite leurs possibilités de gagner un revenu. L'indice d'égalité de genre est de 55, un niveau inférieur à la moyenne européenne de 67,4⁴.

4. Les jeunes représentent un potentiel économique majeur, mais ils sont sous-employés⁵ et leur participation citoyenne reste limitée⁶. Les minorités rom et égyptienne et les personnes en situation de handicap risquent d'être privées d'accès à l'éducation et aux services, et de subir par ailleurs des privations matérielles du fait de leur faible présence dans les emplois du secteur structuré de l'économie. Cette situation est aggravée par la récession économique et la COVID-19. Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont davantage en proie à des difficultés et à l'exclusion en raison de l'insuffisance des services et du ciblage inadéquat de l'aide sociale. Les filles et les femmes en situation de handicap continuent d'être davantage exposées à la violence et à la discrimination fondées sur le genre.

5. L'économie a connu une croissance à deux chiffres en 2021, et les perspectives de croissance future sont encourageantes⁷. Toutefois, les priorités de l'État reflètent la nécessité d'améliorer la compétitivité, la connectivité régionale et l'économie

¹ <http://hdr.undp.org/en/home>.

² <https://documents1.worldbank.org/curated/en/900381634670558017/pdf/Greening-the-Recovery.pdf>.

³ https://hdr.undp.org/sites/default/files/2020_nhdr_montenegro.pdf.

⁴ <https://montenegro.un.org/en/124464-un-common-country-analysis-montenegro-2021>.

⁵ <http://www.monstat.org/eng/page.php?id=1615&pageid=22>.

⁶ [https://www.wfd.org/sites/default/files/2022-](https://www.wfd.org/sites/default/files/2022-04/Youth%20perceptions%20and%20attitudes%20towards%20politics%20in%20MNE.pdf)

[04/Youth%20perceptions%20and%20attitudes%20towards%20politics%20in%20MNE.pdf](https://www.wfd.org/sites/default/files/2022-04/Youth%20perceptions%20and%20attitudes%20towards%20politics%20in%20MNE.pdf).

⁷ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2022/English/1MNEEA2022001.ashx>.

verte, avec pour objectif une croissance « intelligente », durable et sans exclusion qui contribuera à la qualité de vie de tous les citoyens^{8,9}.

6. Le pays s'est fermement engagé à améliorer la gestion de l'environnement, à renforcer la résilience et l'adaptation, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 35 % d'ici à 2030, se rapprochant ainsi du niveau de l'Union européenne. Les progrès réalisés dans ces domaines devront être associés à une transformation économique structurelle afin de placer le pays sur une trajectoire de croissance plus résiliente avec une gestion plus durable des finances publiques. Le Monténégro disposera ainsi des moyens d'accroître les investissements dans le développement humain et de s'attaquer aux inégalités et aux vulnérabilités sociales persistantes. La confiance publique accrue liée à une participation plus active des citoyens aux processus décisionnels et une perception plus positive de l'égalité de traitement devant la loi constitueront les moteurs importants de la cohésion sociale.

7. En réponse aux priorités nationales, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 a été élaboré comme un engagement conjoint de l'équipe de pays des Nations Unies pour accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030 et l'adhésion à l'Union européenne. Les contributions prévues se veulent souples et adaptées aux priorités nationales de développement de l'État et aux stratégies de relèvement post-COVID-19. Elles seront mises en œuvre au moyen de stratégies faisant intervenir plusieurs organismes dans le but d'atteindre les objectifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir ; a) promouvoir une croissance verte inclusive et protéger les ressources naturelles ; b) accroître l'inclusion sociale ; c) mettre en place des institutions plus fiables, responsables et tenant compte des questions de genre.

8. La contribution du PNUD au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable s'appuiera sur ses avantages comparatifs et sa proposition de valeur unique, notamment la souplesse opérationnelle et l'innovation¹⁰. Des évaluations antérieures ont recommandé que le PNUD continue à s'appuyer sur son engagement dans la gouvernance démocratique et le renforcement des capacités, notamment dans le secteur de la sécurité, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Dans le même temps, il est suggéré au PNUD d'accorder une attention particulière à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en particulier dans sa programmation sur l'environnement et les changements climatiques¹¹. Le PNUD ancrera l'approche de développement intégré de l'équipe de pays aux niveaux central et local, en prenant toutes les dispositions utiles pour obtenir des résultats à grande échelle et en poursuivant une transformation de l'ensemble du système selon approche fondée sur les droits de l'homme qui vise à ne laisser personne de côté.

9. Conformément au Plan stratégique du PNUD 2022-2025, les catalyseurs de résultats suivants représentent les avantages comparatifs du PNUD en matière de renforcement des capacités nationales dans des domaines que d'autres entités des Nations Unies peuvent exploiter pour obtenir les résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :

a) **Transition numérique** : sur la base de son soutien de longue date en matière de gouvernance et de transition numérique, le PNUD apportera un appui à la transformation numérique dans les sphères sociale, économique et gouvernementale. Le PNUD développera les capacités numériques et facilitera la création conjointe,

⁸ <https://www.gov.me/dokumenta/7c683907-59a9-41e8-8a1f-72fded711eac>.

⁹ <https://www.gov.me/dokumenta/ed5fc7c4-56d9-46ec-8ed8-b38186b87332>.

¹⁰ <https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/12957>.

¹¹ Ibid.

avec les partenaires, de solutions avec des dispositifs d'application du principe de responsabilité solides. Des institutions, tant publiques que privées, connectées numériquement seront ainsi mises en place. En retour, cela contribuera à fournir aux citoyens des services efficaces et sûrs, axés sur l'être humain, à accélérer la transition écologique et numérique et à permettre une quatrième révolution industrielle ouverte à tous. Le soutien à la création d'écosystèmes numériques efficaces et tenant compte des facteurs sociaux, dotés de capacités d'innovation et de connectivité accrues, créera des points d'entrée pour les organismes techniques des Nations Unies – ainsi que pour le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales – afin de favoriser une transformation plus profonde dans les secteurs. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une autoroute numérique permettant des flux de données continus et favorisant le développement de nouveaux services électroniques dans une société de plus en plus numérique.

b) **Innovation** : le PNUD travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires externes pour mettre au point une politique nationale d'innovation. Il disposera d'un cadre d'investissement pour stimuler la réalisation des objectifs de développement durable de manière systémique. Ce cadre national :

- a) deviendra un pilier central permettant d'attirer les investissements du secteur privé et d'augmenter ainsi la productivité économique ;
- b) jettera les bases d'une accélération de la diversification économique en tirant parti de nouveaux secteurs numériques, créatifs et à forte valeur ajoutée, avec une participation accrue des femmes ;
- c) deviendra une plateforme visant à faire participer les parties prenantes par l'intermédiaire du Conseil de l'innovation et le Fonds de l'innovation récemment créés. L'objectif est de développer des capacités favorisant l'élaboration de politiques souples, la création conjointe de solutions de services innovantes et une conception à dimension humaine.

c) **Financement du développement** : le PNUD ancrera les efforts du système des Nations Unies en vue de renforcer les capacités de réforme de la gestion des finances publiques aux niveaux national et local. L'objectif est d'accroître la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité de la gestion des ressources publiques. Le PNUD aidera à mobiliser, allouer et réorienter les flux de financement :

- a) en créant un environnement favorable au développement de l'industrie de la finance numérique ou de la technologie financière au Monténégro ;
- b) en accélérant l'action climatique par l'augmentation des flux d'investissements publics et privés, en particulier les investissements tenant compte de la dimension de genre, dans l'action climatique afin de réaliser les ambitions de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable ;
- c) en encourageant la croissance des entreprises innovantes, notamment celles dirigées par des femmes.

II. Priorités du programme et partenariats

10. La conception du présent programme du pays découle des consultations organisées pour préparer le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et définir les interventions du PNUD. Le programme s'inscrit en droite ligne du plan à moyen terme de l'État, du programme d'adhésion à l'Union européenne et de la stratégie nationale pour un développement durable. Il est également conforme aux priorités régionales du PNUD et contribue à trois des quatre résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

11. La vision du programme du pays, telle qu'elle a été conçue avec les homologues nationaux, est axée sur la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et monétaire, l'accélération des progrès vers une économie durable et économe en ressources, le

renforcement du respect des droits humains et de la justice sociale et l'inclusion des personnes les plus vulnérables à l'horizon 2027.

12. Le PNUD s'emploiera à concrétiser cette vision en tirant parti de l'appui dont il bénéficie dans le système des Nations Unies en s'appuyant sur les catalyseurs mentionnés ci-dessus. L'objectif est de fournir quatre solutions types essentielles à sa contribution de fond au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :

a) **Gouvernance** : le PNUD joue un rôle bien établi au Monténégro en contribuant à l'amélioration des capacités institutionnelles, de la transparence, de l'efficacité et de la responsabilité effective. C'est particulièrement le cas pour la mise en œuvre d'une administration publique tenant compte des questions de genre, de la gestion des finances publiques et de l'appui à la gouvernance en ligne¹². Pour renforcer les capacités institutionnelles à faire face aux complexités, à se remettre des chocs et à gagner la confiance du public, le PNUD soutiendra la transformation des institutions basée sur des principes de gouvernance adaptables, efficaces et ouverts aux niveaux national et local et dans le secteur de la justice. Pour ce faire, il faudra : a) des investissements dans le renforcement des capacités du secteur public ; b) le soutien aux avancées inclusives et tenant compte des questions de genre dans la gouvernance numérique ; c) la participation active du public, hommes comme femmes, au recensement des problèmes et à leur résolution ; d) l'innovation dans le secteur public par l'application des technologies numériques et financières.

b) **Pauvreté et inégalité** : le PNUD a aidé à développer des systèmes d'information intégrés et adaptés aux besoins et a renforcé les capacités du pays à fournir des services sociaux, ce qui a été essentiel pour transformer le système de protection sociale en un système qui prend davantage en considération les questions d'équité¹³. Le PNUD travaillera avec d'autres entités des Nations Unies pour développer davantage le système de protection sociale pour le XXI^e siècle. L'objectif est d'améliorer la prestation de services en renforçant la participation des personnes les plus vulnérables, telles que les femmes et les hommes marginalisés, les survivants de la violence fondée sur le genre, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Il s'agira de déterminer leurs besoins afin de les prendre en considération dans la planification budgétaire et l'accès à des services de qualité, les possibilités de génération de revenus (y compris dans l'économie numérique) et l'inclusion sociale. L'élaboration de modèles liés aux politiques nationales contribuera à l'intensification de ces efforts.

c) **Environnement** : le PNUD a aidé le Monténégro à remplir ses obligations en matière d'établissement de rapports vis-à-vis des organes créés en vertu d'un instrument international relatif à l'environnement ou aux changements climatiques et à augmenter sa contribution annoncée en matière de climat et à la mettre en œuvre. Le PNUD se place ainsi en bonne position en tant que partenaire pour un développement plus approfondi des capacités institutionnelles. Le PNUD a piloté avec succès un certain nombre d'initiatives innovantes visant à réduire l'empreinte carbone du pays dans les secteurs du tourisme et des transports. Ce constat suggère que le PNUD peut mieux exploiter son avantage comparatif en traitant l'environnement ou les changements climatiques et la croissance économique dans un seul portefeuille consolidé. Le PNUD pilotera et développera des initiatives visant à protéger la nature, à promouvoir l'utilisation durable des ressources et à encourager la croissance verte. Dans le même temps, il renforcera la résilience face aux catastrophes d'origine climatique et les capacités institutionnelles nécessaires pour

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

préparer et mettre en œuvre des stratégies de développement qui réduisent les émissions, sont résilientes face aux changements climatiques et donnent un coup d'accélérateur au développement durable. Une attention particulière sera accordée au plaidoyer visant à accroître la participation des femmes dans la conception des réponses du pays en matière d'atténuation des risques et d'adaptation aux changements climatiques. Il faut dès lors redoubler d'efforts pour comprendre les disparités fondées sur le genre en matière de réponse au changement climatique et les combler, et cerner l'évolution des possibilités du marché du travail vert, tout en offrant une protection aux groupes vulnérables pour garantir une transition équitable du point de vue du genre.

d) **Égalité des genres** : le PNUD travaillera avec l'ONU et d'autres partenaires dans tous les domaines afin de concevoir des interventions qui accélèrent la participation des femmes à l'édification de la société. Il s'agit notamment : a) d'encourager les femmes à exercer des responsabilités et à participer à la prise de décisions dans les secteurs public et privé ; b) de transformer les secteurs public et privé pour qu'ils soient au service de l'égalité des genres ; c) de stimuler la création d'entreprises par les femmes ; d) de plaider pour la reconnaissance du travail domestique non rémunéré dans le système financier du pays et d'alléger la charge que celui-ci fait peser sur les femmes ; e) de combler les inégalités fondées sur le genre dans la transition numérique, l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques et la transition écologique. Le PNUD accroîtra sa contribution à l'élimination de la violence fondée sur le genre, notamment en promouvant un financement adéquat des acteurs de la société civile qui fournissent des services aux survivants de la violence fondée sur le genre et en renforçant l'efficacité du système judiciaire pour faire en sorte que les auteurs de violences soient amenés à en répondre.

13. Ces quatre solutions types fourniront le cadre du travail du PNUD à l'appui des trois catégories de résultats suivants du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :

Une croissance verte inclusive et une bonne gestion des ressources naturelles

14. Afin d'accroître la prise en considération des questions environnementales dans les stratégies de croissance économique lors de la transition vers une économie verte, le PNUD se concentrera sur l'écologisation des secteurs économiques clés par des stratégies, des politiques et des cadres de financement plus intégrés. Le PNUD continuera à soutenir l'État à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, créant ainsi les conditions d'une transition vers une économie verte fondées sur des données probantes. La résilience de l'économie sera ainsi renforcée, la reprise sera plus durable, et il sera possible d'aligner les investissements des secteurs public et privé qui dissocient l'utilisation des ressources naturelles de la croissance économique. Ce travail complète les initiatives d'autres partenaires de développement, notamment le soutien de l'Agence allemande de coopération internationale à l'élaboration du plan national pour l'énergie et le climat, les plans de l'Union européenne visant à poursuivre une stratégie de développement à faible émission de carbone et Natura 2000¹⁴.

15. Le PNUD collaborera avec l'État pour protéger les actifs naturels, les gérer et les valoriser en appuyant des choix politiques et réglementaires éclairés qui réduisent la dégradation de l'environnement et intègrent des incitations aux décisions positives

¹⁴ Natura 2000 est un réseau de zones de protection de la nature dans l'Union européenne.
<https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/>.

pour sa protection. Dans le cadre de son intervention relative aux mécanismes de financement verts, le PNUD fournira des conseils pratiques sur la création de conditions et d'incitations axées sur le marché qui contribuent à améliorer l'accès aux énergies renouvelables et leur efficacité. Ils permettront de réduire la pauvreté énergétique et contribueront à la mise en place de stratégies de réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur des transports. Ces travaux complètent le mécanisme de financement de l'économie verte de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement dans les Balkans occidentaux, qui rétrocède des prêts au secteur résidentiel pour des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

16. La voie vers un environnement réglementaire qui encourage la croissance verte et durable passe également par la suppression des obstacles à la compétitivité et la création d'incitations à adopter les concepts, les connaissances et les compétences de la quatrième révolution industrielle. Cette démarche permettra de déterminer par quels moyens améliorer l'environnement des affaires ; développer de nouvelles possibilités dans l'écologisation des secteurs économiques, tels que dans l'économie circulaire, y compris dans la gestion et le recyclage des déchets, les industries créatives et la valorisation du patrimoine culturel ; et stimuler la compétitivité grâce à la transition numérique. Elle stimulera également davantage la création d'entreprises, notamment celles dirigées par des femmes, dans le secteur structuré de l'économie.

17. Le PNUD créera également des initiatives pilotes pour produire des données probantes pour les stratégies d'autonomisation économique, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles. Cette action sera combinée à une formation aux compétences technologiques afin de faciliter la transition entre l'école et l'emploi et de permettre une plus grande participation à la reprise économique post-COVID-19. Le PNUD soutiendra la création d'un technopôle rattaché au système d'enseignement supérieur, complétant ainsi le soutien de la Banque mondiale aux institutions d'enseignement supérieur pour développer des solutions pour la riposte à la COVID-19 et la reprise post-pandémie.

18. Afin de créer un mécanisme de financement pour stimuler l'économie verte, le PNUD soutiendra le fonds national pour l'innovation, qui aidera à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises à adopter l'innovation et les solutions vertes. En outre, le PNUD aidera à formuler un cadre stratégique pour l'économie circulaire afin de compléter les priorités de l'Union européenne¹⁵ et les initiatives d'économie circulaire des institutions financières internationales^{16, 17} dans la région des Balkans occidentaux.

Développement humain et inclusion sociale

19. La clé d'une assistance sociale davantage fondée sur les droits et plus inclusive, ainsi que de programmes de transferts sociaux mieux conçus et mieux ciblés, réside dans une conception et une mise en œuvre efficaces, avec une plus grande participation citoyenne et des systèmes de données plus intégrés. Le PNUD encouragera une approche systémique des réformes sociales par un soutien coordonné au niveau institutionnel aux systèmes de données, aux initiatives législatives et au renforcement des capacités. Le PNUD poursuivra son engagement de longue date dans ce domaine, notamment en matière de planification ou de modélisation des politiques et de développement d'un dispositif réglementaire, conjointement avec le

¹⁵ https://ec.europa.eu/environment/strategy/circular-economy-action-plan_en.

¹⁶ <https://www.ebrd.com/news/2021/ebd-launches-first-circulareconomy-programme.html>.

¹⁷ https://www.eib.org/attachments/publications/eib_in_western_balkans_2021_en.pdf.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, afin de soutenir les plans publics visant à investir dans de nouvelles réformes du secteur social.

20. En parallèle, le PNUD continuera à renforcer les capacités des institutions de protection sociale afin d'améliorer le service aux bénéficiaires, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes d'« activation » et de perfectionnement afin de les faire participer au travail et à la société et de permettre la transition vers l'emploi. Les services sociaux, de l'emploi et de santé seront ainsi améliorés par l'application de nouveaux outils. Pour les femmes – qui sont sous-représentées dans la population active, gagnent moins que les hommes et sont beaucoup plus susceptibles d'être employées dans le secteur non structuré de l'économie – il contribuera à ouvrir des voies de promotion sociale, à accroître leur activation, leur emploi et la génération de revenus. Cette démarche permettra également de dispenser une formation qualifiante afin d'améliorer l'employabilité des jeunes.

21. La réglementation du statut, du service et de l'accessibilité des programmes sociaux et d'emploi pour les personnes en situation de handicap constitue une autre pierre angulaire du programme. Le PNUD aidera le pays à définir les critères de détermination du handicap, permettant ainsi une transition vers un modèle plus juste, conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il adoptera à cette fin une approche globale destinée à aligner les systèmes de technologies de l'information et de données, la législation, les réglementations et les besoins de financement, afin de lutter contre la stigmatisation, l'exclusion et l'inaccessibilité de services adéquats¹⁸. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD étudiera les possibilités d'accélérer la transition de l'assistance sociale à l'économie sociale.

22. Étant donné le large éventail de travaux dans le domaine de la protection sociale, de la santé et de l'emploi, le PNUD poursuivra sa collaboration avec l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies sur des questions sectorielles particulières. L'analyse des questions de genre sera intégrée dans les réformes sociales, la sensibilisation à l'égalité des genres sera accrue, et le cadre juridique pour lutter contre la violence fondée sur le genre sera renforcé et les services étendus. Pour accroître la pertinence des réformes, le PNUD collaborera avec des organisations de la société civile axées sur les services et travaillant avec les groupes les plus vulnérables.

Des institutions fiables, responsables, centrées sur les personnes et tenant compte des questions de genre

23. La contribution du PNUD jouera un rôle central pour exploiter l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies afin de fournir un soutien complet et intégré à la réforme de l'administration publique, à la transformation numérique et à la cohésion sociale. Une grande partie de ce travail contribuera aux résultats dans les deux autres domaines prioritaires. Des réformes plus vastes visant à améliorer la planification et les capacités de développement grâce à des systèmes novateurs et de plus en plus numériques devraient compléter les travaux d'autres entités des Nations Unies.

24. Le PNUD soutiendra la réforme de l'administration publique afin de concevoir des services plus centrés sur les personnes, tenant davantage compte des questions de genre, plus adaptables et plus efficaces. L'accent sera mis sur l'amélioration de la planification stratégique locale et nationale inclusive, sur la gestion participative axée sur les résultats et sur l'amélioration du contrôle de l'exécution et de l'évaluation du

¹⁸ <https://montenegro.un.org/en/124464-un-common-country-analysis-montenegro-2021>.

programme, en plaçant les données et les éléments probants au cœur de la prise de décision en matière de politiques. Le PNUD aidera l'État à trouver des solutions technologiques financières pour améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques. Les travaux seront étroitement coordonnés avec les initiatives mises en œuvre par l'Organisation de coopération et de développement économiques, par l'intermédiaire de son initiative en faveur de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion et de l'École régionale d'administration publique. Les travaux du PNUD sur la gestion des finances publiques, par le renforcement des capacités nationales en matière de techniques de « prospective » pour anticiper les questions et les tendances émergentes, ainsi que les normes comptables et la gestion des recettes, viendront compléter les efforts de la Banque mondiale pour améliorer la durabilité et la résilience des finances publiques.

25. Afin d'accroître la confiance au sein des institutions et entre les groupes sociaux et les communautés, le PNUD se concentrera sur les mesures visant à renforcer l'intégrité et les efforts de lutte contre la corruption dans les trois pouvoirs de l'État, tout en encourageant un dialogue civique réel. Pour renforcer la cohésion sociale en forgeant la confiance entre les communautés, et entre les personnes et les institutions, le PNUD coopérera avec les parties prenantes pour lutter contre les discours haineux, principalement à l'encontre des femmes, et les discours clivants. Cette démarche complètera l'initiative régionale du Conseil de l'Europe sur l'inclusion de la minorité rom et égyptienne et sur l'accès aux services locaux. Le PNUD facilitera les initiatives régionales visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et la prévention des discours haineux, la collaboration en matière de justice transitionnelle, l'égalité des genres dans le secteur de la défense et dans le cadre du dialogue avec les jeunes, ainsi que l'amélioration du contrôle des armes légères et de petit calibre.

26. Dans le cadre d'une autre initiative de renforcement de la confiance, le PNUD aidera à améliorer l'efficacité du secteur judiciaire, en particulier pour traiter les cas de violence fondée sur le genre et de discours haineux. Le PNUD participera également à l'élaboration de normes pour l'intégration de l'égalité des genres dans l'administration publique, les médias et le discours public. Grâce à ce travail, le PNUD contribuera à lever les obstacles à la participation des femmes aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision et dans la vie publique.

27. L'ensemble de ce travail sera sous-tendu par le soutien global du PNUD à la transformation numérique inclusive de l'administration publique du Monténégro, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. De nouvelles stratégies et de nouveaux services numériques seront mis en œuvre à l'échelle de l'administration publique en prenant en considération les enseignements tirés de la transformation de la prestation des services publics au cours de la crise de la COVID-19. Ils seront approfondis dans des secteurs particuliers, tels que la protection sociale, la santé, le système judiciaire et l'éducation. Les solutions numériques nouvellement développées, associées à l'amélioration des capacités de gestion des technologies de l'information, contribueront à renforcer la résilience face aux chocs futurs. Le PNUD soutiendra également l'État dans l'élaboration de politiques de gouvernance numérique tenant compte des questions de genre et donnera des conseils sur la protection des données à caractère personnel et les droits de l'homme.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Le programme sera administré par un comité directeur conjoint État-ONU, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur résident. Il sera procédé à un examen annuel du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, y compris des contributions du programme de pays du

PNUD, en coordination avec les ministères concernés, les municipalités et les autres parties prenantes. Le comité directeur procédera à tout ajustement nécessaire du programme, notamment en réponse à des chocs externes et à des changements de politiques ou de priorités nationales.

29. Le PNUD continuera à utiliser une approche par portefeuille pour assurer la cohérence du programme. Le PNUD facilitera les échanges mondiaux et régionaux autour des enseignements tirés au profit du Monténégro et partagera les bonnes pratiques et les expériences monténégrines. Les pays ou économies des Balkans occidentaux et ceux qui ont récemment intégré l'Union européenne feront partie des partenaires de ces échanges ; les enseignements tirés auprès des autres pays seront partagés par la coopération Sud-Sud et triangulaire. En tirant parti des récents changements apportés aux politiques internes, le PNUD rationalisera le recrutement et la passation de marchés afin d'obtenir un soutien opportun en matière de défense des politiques et d'initiatives novatrices et en réponse à tout choc.

30. Les principaux risques concernent : a) la mesure dans laquelle les interventions du programme peuvent être étendues et soutenues ; b) la possibilité que les pressions fiscales liées à la reprise post-COVID-19 puissent évincer les investissements nécessaires pour maintenir et étendre les systèmes de nouvelle génération ; c) la capacité de la fonction publique à adopter et à conduire des améliorations du système à long terme. Ces risques seront atténués par la préparation de stratégies d'extensibilité et de durabilité et par le suivi assuré par les conseils d'administration des projets et le comité directeur mixte.

31. La pratique de l'allocation par l'État de fonds d'amorçage pour lancer le soutien du programme, en particulier dans de nouveaux domaines, s'est avérée productive lors du dernier programme national. Elle a attiré des ressources supplémentaires de la part des partenaires et a permis d'étendre les idées innovantes et les recommandations politiques.

32. Le PNUD gérera le risque lié au nombre limité de partenaires financiers en recherchant des possibilités de financement en collaboration avec les homologues nationaux, tout en assurant un équilibre entre trois sources de fonds secondaires : la participation de l'État aux coûts, les fonds verticaux et les instruments de préadhésion de l'Union européenne. Le financement bilatéral devrait encore diminuer à mesure que le pays progresse vers l'adhésion. C'est la raison pour laquelle l'accent est désormais mis sur le développement des capacités des institutions et des fonds nationaux et sur le maintien du flux de fonds.

33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

34. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. Les modalités de mise en œuvre seront convenues avec les autorités et seront choisies en fonction des besoins. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

35. Le bureau de pays continuera à utiliser le marqueur genre du PNUD pour s'assurer qu'au moins 15 % du budget du programme sont investis dans des initiatives en faveur de l'égalité des genres. Le PNUD prendra toutes les dispositions utiles pour que le programme respecte les normes sociales et environnementales internes et à ce que les risques découlant des interventions relatives aux programmes dans des domaines sensibles – tels que le secteur de la sécurité et les discours haineux – soient évalués et réduits. En outre, la réforme de la détermination du handicap sera entreprise conformément aux principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

IV. Contrôle de l'exécution

36. Le PNUD s'assurera que les dispositifs de contrôle de l'exécution sont alignés sur les stratégies nationales et les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et prévoient des mesures visant à examiner et à renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de collecte et d'utilisation des données, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Il aidera les institutions à utiliser les technologies numériques pour fournir des services efficaces, ce qui rendra le contrôle et l'assurance plus inclusifs et favorisera la prise de décision en temps réel.

37. Le Monténégro a recensé une centaine d'indicateurs prioritaires des objectifs de développement durable, alignés sur les priorités de suivi de l'Office statistique de l'Union européenne. Cependant, les systèmes de données nationaux ne ventilent pas encore complètement les données. En cas de lacunes dans les données, le PNUD aidera l'organisme national de statistique à développer des méthodes de collecte de données, notamment pour soutenir la collecte de statistiques sur le genre à l'appui des priorités en matière d'égalité des genres. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays réalisée en 2021, l'accent sera mis sur la ventilation des données pour le suivi des répercussions sur les groupes cibles, en donnant la priorité aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap.

38. Les groupes de résultats au niveau des réalisations pour le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable seront utilisés pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du programme national. La réaction face à la COVID-19 a permis de tirer de précieux enseignements sur l'utilisation des réseaux avec les communautés pour évaluer leurs besoins. Les groupes de résultats élaboreront des plans de travail pluriannuels pour chaque résultat en consultation avec les partenaires nationaux, notamment les organisations de la société civile les mieux placées pour collaborer avec les groupes cibles. Les groupes de résultats assureront le suivi des produits et leurs contributions à la réalisation des résultats du programme national, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des objectifs de développement nationaux.

39. Pour soutenir l'effort des Nations Unies visant à élargir le débat sur le programme de développement national et les objectifs, un programme de recherche pluriannuel permettra de produire des notes d'orientation, des simulations, des documents de discussion et des enquêtes. Le PNUD utilisera de plus en plus des outils de modélisation des données, des systèmes d'information en temps réel, des enquêtes qualitatives et d'autres mécanismes de génération de données. Toutes les parties prenantes clés prendront part aux évaluations, dans le but de soutenir l'apprentissage continu et l'ajustement de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Annexe.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Monténégro (2023-2027)

Priorité du pays : Développement économique inclusif et durabilité environnementale

Objectifs de développement durable 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

Réalisation 1 énoncée dans le cadre de coopération faisant intervenir le pnud : D'ici à 2027, toutes les personnes, en particulier les personnes vulnérables, bénéficient d'une meilleure gestion et d'un meilleur état des ressources naturelles et d'un développement économique de plus en plus innovant, compétitif, tenant compte des questions de genre et inclusif qui est résilient au climat et à faible émission de carbone

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
1. Émission de gaz à effet de serre : total des émissions de gaz à effet de serre exprimé en gigagramme équivalent CO ₂ Niveau de référence (2019) : 3 623 Niveau cible (2027) : 3 597	1. État	Produit 1.1 : Mise au point de politiques et de réglementations et création de mécanismes de financement propres à permettre le lancement de mesures d'atténuation et d'adaptation en soutien à une transformation verte et inclusive Indicateurs : 1.1.1 Nombre de mesures d'atténuation et d'adaptation recommandées et mécanismes de financement en place pour améliorer les politiques sectorielles clés : Niveau de référence - mesures (2021) : 18 Niveau cible - mesures (2026) : 30 Source des données et fréquence de la collecte : État, PNUD, tous les deux ans Niveau de référence - mécanisme de financement (2021) : 0 Niveau cible - mécanisme de financement (2026) : 7 Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle	Ministères Organisations internationales Organisations de la société civile Entités des Nations Unies Fonds Eco Fonds de développement des investissements Parcs nationaux du Monténégro Municipalités Agence pour la protection de l'environnement Conseil national pour le développement durable Secteur d'activité Chambre de l'économie Fonds pour l'innovation Technopôle	Budget ordinaire 250 000 Autres ressources : 19 000 000 Total : 19 250 000
2. Superficie des paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité, en hectares Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2027) : 80 000	2. État			
3. Score de l'indice mondial de l'innovation Niveau de référence (2021) : 35,4 Niveau cible (2027) : >47	3. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle			
4. Part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables dans la consommation totale nette d'électricité par an Niveau de référence (2020) : 62 % Niveau cible (2027) : >64 %	4. MONSTAT	1.1.2 Nombre de mesures visant à promouvoir l'égalité des genres incluses dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et le plan national d'adaptation (PNA) Niveau de référence (2021) : 14 (CDN, 14 ; PNA, 0) Niveau cible (2026) : 30 (CDN, 18 ; PNA, 12) Source des données et fréquence de la collecte : État, PNUD, annuelle		

<i>Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
5. Score de l'indice d'égalité de genre, dimensions : argent, temps, travail Niveau de référence (2019) : Total : 55 Argent : 59,7, Temps : 52,7 Travail : 65,2 Niveau cible (2027) : Total : >62 Argent : >67, Temps : >60 Travail : >72	5. MONSTAT Fréquence de la collecte : annuelle	Produit 1.2 : Mise au point de politiques et de mécanismes financiers destinés à protéger, à valoriser et à gérer durablement les ressources naturelles Indicateurs : 1.2.1 Une politique nationale d'aménagement du territoire intégrant des mesures en faveur de la biodiversité est en vigueur Niveau de référence (2021) : Non Niveau cible (2026) : Oui Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle 1.2.2 Montant du cofinancement mobilisé pour protéger, valoriser et gérer durablement les ressources naturelles du pays Niveau de référence (2021) : 0 dollar Niveau cible (2027) : 32 millions de dollars Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle 1.2.3 Nombre de personnes bénéficiant des interventions du PNUD pour protéger, valoriser et gérer durablement les ressources naturelles du pays (hommes/femmes) Niveau de référence (2021) : Hommes, 0 ; Femmes, 0 Niveau cible (2027) : Hommes, 23 000 ; femmes, 27 000 Source des données et fréquence de la collecte : État, PNUD, annuelle Produit 1.3 : Renforcement des capacités d'innovation et mise au point de mécanismes de financement destinés à élargir les possibilités d'action pour une transformation structurelle de l'économie Indicateurs : 1.3.1 Nombre de mécanismes financiers innovants et verts disponibles au niveau national, infranational (innovants, verts) Niveau de référence (2021) : 2 (innovant, 1 ; vert, 1) Niveau cible (2027) : 10 (innovants, 5 ; verts, 5) Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle		

Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		1.3.2 Nombre de solutions innovantes et évolutives adoptées par les partenaires du programme Niveau de référence (2021) : 2 Niveau cible (2027) : 12 Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle Produit 1.4 : Mise en place d'un cadre de politique générale et renforcement des capacités des acteurs publics et privés pour accroître l'entrepreneuriat des femmes et leur compétitivité sur le marché du travail Indicateurs : 1.4.1 Nombre de politiques, réformes légales initiées pour soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et l'accès financier des femmes Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2027) : 4 Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle 1.4.2 Nombre d'acteurs publics et privés qui lancent des processus pour améliorer le leadership des femmes, leur autonomisation économique et l'intégration des questions de genre Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 10 Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle		
Priorité du pays : Développement du capital humain, réduction de la vulnérabilité, inclusion sociale Objectifs de développement durable : 1, 5, 8, 10 Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le pnud : D'ici à 2027, toutes les personnes, en particulier les personnes vulnérables, bénéficient de plus en plus d'un système de protection sociale et de l'enfance équitable, tenant compte des questions de genre et universellement accessible, et de services de qualité, y compris l'activation du marché du travail, les compétences et les capacités Réalisation 2 correspondante du plan stratégique : ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains				
1. Proportion de personnes exposées au risque de pauvreté, ventilée par sexe et par âge	1. MONSTAT	Produit 2.1 : Les institutions et les systèmes de protection sociale sont capables de s'attaquer aux vulnérabilités, à l'exclusion et à l'inégalité de genre. Indicateurs :	Ministères concernés Collectivités locales Agences de placement Organisations internationales	Ressources ordinaires : 250 000

DP/DCP/MNE/3

<i>Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		et de discrimination à l'égard des femmes, des filles dans les sphères publiques, privées. Indicateurs : 2.3.1. Nombre de services spécialisés dans la lutte contre la violence fondée sur le genre par type d'organisations de la société civile Niveau de référence (2022) : Axés sur les victimes : 7 Axés sur les auteurs : 0 Niveau cible (2027) : Axés sur les victimes : 10 Axés sur les auteurs : 2 Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle 2.3.2. Pourcentage de mesures du plan d'action national menées à bonne fin, avec le soutien du PNUD, pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul. Niveau de référence (2022) : 10 % Niveau cible (2027) : 50 % Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle 2.3.3. Nombre de mesures de protection des victimes de violence prises par le tribunal (tribunaux correctionnels, criminels) Niveau de référence (2022) : 360 (délicts, 340 ; criminels, 20) Niveau cible (2027) : 600 (délicts, 520 ; criminels, 80) Source des données et fréquence de la collecte : rapports de la cour, annuelle		
Priorité du pays : Cohésion sociale, gouvernance axée sur l'être humain, état de droit et droits humains Objectifs de développement durable : 5, 10, 16, 17 Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le pnud : D'ici 2027, toutes les personnes, en particulier les personnes vulnérables, bénéficient d'une meilleure cohésion sociale, d'une réalisation accrue des droits humains et de l'état de droit, et d'institutions responsables et tenant compte des questions de genre. Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémique				
1. Proportion de sièges occupés par des femmes dans	1. Parlement national Union interparlementaire	Produit 3.1 : Renforcement des institutions nationales, infranationales ouvertes et responsables pour	Ministères concernés	Ressources ordinaires

<i>Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
les parlements et exécutifs nationaux et locaux		promouvoir la transparence, l'intégration des questions de genre et l'état de droit	Institutions nationales et infranationales	250 000
Niveau de référence (2020) :		Indicateurs :	Organisations internationales	Autres
Parlement national : 27,2 %		3.1.1 Nombre d'institutions soutenues par le PNUD ayant mis en place des mesures pour intégrer le genre dans les aspects internes et externes de leur travail	Organisations de la société civile	ressources :
Parlements locaux : 31,8 %		Niveau de référence (2022) : 0	Entités des Nations Unies	5 500 000
Maires : 8,33 %		Niveau cible (2027) : 3		TOTAL :
Administration nationale : 33 %		Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle		5 750 000
Niveau cible (2027) :		3.1.2 Nombre de dossiers de justice transitionnelle traités au Monténégro grâce à la coopération régionale (coordination, expertise et données) facilitée par le PNUD		
Parlement national : 40 %		Niveau de référence (2021) : 0		
Parlements locaux : 40 %		Niveau cible (2027) : 2		
Maires : 15 %		Source des données et fréquence de la collecte : Commission européenne, annuelle		
Administration nationale : 40 %		3.1.3 Nombre d'institutions qui publient des données en format ouvert		
2. Baromètre des Balkans		Niveau de référence (2022) : 18		
a) Niveau de tolérance et de respect des différences :	2. Conseil de coopération régionale Baromètre des Balkans	Niveau cible (2027) : 35		
Niveau de référence (2021) :		Source des données et fréquence de la collecte : data.gov.me, annuelle		
34 % de satisfaits		3.1.4 Mesure dans laquelle les institutions soutenues par le PNUD ont mis en place ¹⁹ :		
Niveau cible (2027) : >36 % de satisfaits		a) Planification de politiques fondées sur des données probantes		
b) Confiance dans les institutions :		Niveau de référence (2021) : 2		
Niveau de référence (2021)		Niveau cible (2027) : 4		
i) Confiance dans le Parlement : 44 %		b) Budgétisation par programme		
ii) Confiance dans les institutions publiques : 46 %		Niveau de référence (2021) : 1		
iii) Confiance dans les tribunaux et le système judiciaire : 35 %		Niveau cible (2027) : 3		
Niveau cible (2027) :		c) Systèmes efficaces de financement des organisations de la société civile par les collectivités locales		
i) Confiance dans le Parlement : >46 %	3. Banque mondiale	Niveau de référence (2021) : 2		
ii) Confiance dans les institutions publiques : >48 %				

¹⁹ Note : échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = presque mis en place, 4 = en place

<i>Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
iii) Confiance dans les tribunaux et le système judiciaire : >37 % 3. Score des indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale Niveau de référence (2020) : a) Indice d'efficacité des pouvoirs publics : 53,37 b) Voix citoyenne et responsabilité : 48,79 c) Indice de l'état de droit : 55,29 Niveau cible (2027) : a) Indice d'efficacité des pouvoirs publics : >55 b) Voix citoyenne et responsabilité : >49 c) Indice de l'état de droit : >57 4. Score de l'indice de perception de la corruption Niveau de référence (2021) : 46/100 Niveau cible (2027) : >63,7/100	4. Transparency International Fréquence de la collecte : annuelle	Niveau cible (2026) : 4 Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle Produit 3.2 : Renforcement des capacités pour un système de gouvernance fondé sur le mérite et axé sur l'être humain au niveau national, local et pour le système judiciaire afin de fournir des services de manière efficace, efficiente et inclusive. Indicateurs : 3.2.1 Nombre de nouvelles institutions publiques, privées et judiciaires tirant parti des technologies numériques pour fournir des services efficaces (niveau national, infranational) Niveau de référence national (2022) : 0 Niveau cible national (2026) : 15 Niveau de référence infranational (2022) : 0 Niveau cible infranational (2026) : 10 Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle 3.2.2 Proportion de fonctionnaires qui ont été promus ou récompensés sur la base de leur évaluation et notation Niveau de référence 2020 : 0 Niveau cible 2027 : 10 % Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle 3.2.3 Proportion de citoyens qui ont pleinement connaissance de l'utilisation des services électroniques de l'administration publique (hommes, femmes) Niveau de référence (2021) : 8,1 % (hommes, 4,2 % ; femmes, 3,9 %) Niveau cible (2027) : 10 % (hommes, 5,1 % ; femmes, 4,9 %) Source : PNUD (2021-2023), État (2024-2027) Fréquence de la collecte : annuelle Produit 3.3 : Mécanismes de participation de la population élargis pour créer un espace civique sûr et sécurisé pour le dialogue et l'instauration de la confiance.		

<i>Indicateurs de réalisations, niveaux de référence, niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		Indicateurs : 3.3.1 Nombre de personnes participant à des instances multipartites visant à promouvoir l'espace civique et le dialogue, à lutter contre les discours haineux et les discours clivants (hommes, femmes) Niveau de référence (2022) : 6 995 (hommes, 3 193 ; femmes, 3 802) Niveau cible (2027) : 13 600 (hommes, 6 300 ; femmes, 7 300) Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle 3.3.2 Nombre de groupes de la société civile représentant les femmes, y compris les personnes en situation de handicap, consultés lors de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives du secteur public Niveau de référence (2021) : 9 Niveau cible (2027) : 23 Source des données et fréquence de la collecte : PNUD, annuelle Produit 3.4 : Amélioration du cadre juridique pour permettre un leadership et une participation accrues des femmes, dans toute leur diversité, dans les sphères publiques Indicateurs : 3.4.1 Quota pour le sexe le moins représenté dans le projet de loi électorale Niveau de référence (2021) : 30 % Niveau cible (2027) : 40 % Source des données et fréquence de la collecte : projet de loi électorale, annuelle 3.4.2. Proportion de femmes aux postes de décision dans l'administration publique Niveau de référence (2021) : 10 % Niveau cible (2027) : 50 % Source des données et fréquence de la collecte : État, annuelle		